

2012_A124

OBJET : Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté du Pays d'Aix - Examen du rapport d'activités et du compte de résultats du délégataire pour l'exercice 2011 afférent à l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDEMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - LONG Danièle - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - BENNOUR Dabha donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - LAFON Henri donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMI Helliot - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis - SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique - TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - BERNARD Christine - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - FENESTRAZ Martine - GALLESE Alexandre - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PELLENC Roger - RIVET-JOLIN Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Michel BOYER donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Michel BOYER

Thématique : Habitat et Politique de la Ville - Gens du Voyage.

Objet : Délégation de service public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Examen du rapport d'activités et du compte de résultats du délégataire pour l'exercice 2011 afférent à l'aire d'accueil d'Aix en Provence Le Réaltor.

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé de prendre connaissance du Rapport annuel d'activités de Délégation de Service Public (DSP), relative à l'animation et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, confiée à l'association ALOTRA. La diminution de **14,25 %** de sa fréquentation, génère une baisse de **15,33 %** de la recette directe perçue auprès des usagers. Néanmoins, le renforcement des activités socio-éducatives dispensées sur le site, démontre que cet équipement public, seul de ce type en Pays d'Aix, remplit parfaitement son rôle d'accueil et de lien social auprès des gens du voyage.

L'environnement particulièrement défavorable, dû notamment aux nombreux stationnements illicites aux abords de l'aire, induit de réelles difficultés, des surcoûts de gestion significatifs et de fortes pertes de recettes. Par conséquent cette année, le bilan d'exploitation accuse un déficit de 15.361 € TTC. Cependant, il est à constater que le service rendu est en constante amélioration et que le coût global restant à la charge de la Communauté du Pays d'Aix s'est particulièrement optimisé avec la mise en œuvre de cette délégation de service public qui achève son premier exercice.

Exposé des motifs :

Depuis le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix est compétente sur la totalité de son territoire en matière de création, aménagement et gestion des aires d'accueil pour les Gens du voyage.

Par délibérations du 25 juin 2004 et du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la gestion déléguée des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté du Pays d'Aix et a autorisé Madame le Président à lancer la procédure de sélection du Délégué, celle-ci étant conduite conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est dans ce cadre juridique que, par décision du 10 décembre 2010 faisant suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil de la Communauté du Pays d'Aix a décidé de déléguer l'animation et la gestion de ces équipements publics communautaires à l'association ALOTRA.

Cette délégation de service public est régie dans le cadre d'une nouvelle convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des aires d'accueil des gens du voyage communautaires existantes et futures. Les missions afférentes sont définies par l'article 6 du document contractuel idoine.

Pour l'heure, le droit de contrôle de la Communauté du Pays d'Aix s'effectue uniquement à l'égard de l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor, seul équipement public de ce type existant à ce jour au sein du Pays d'Aix. Cette démarche est conforme aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à la Communauté du Pays d'Aix, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, un Rapport d'Activités comprenant notamment une analyse de la qualité du service, un compte-rendu technique, un compte de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

C'est donc l'examen de ce Rapport Annuel qui est soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée qui doit en prendre acte. Celui-ci a préalablement été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Synthèse :

L'aire d'accueil Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, poursuit ses multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services de la Communauté du Pays d'Aix mais aussi avec les autres partenaires institutionnels et les services sociaux de proximité. Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

Les éléments chiffrés comparent les données à compter de 2005, première année de gestion par ALOTRA de l'aire d'accueil Le Réaltor, dans le cadre de la précédente convention de délégation de service public.

En 2011, 687 personnes ont été accueillies sur l'aire d'accueil Le Réaltor. Le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion ainsi que l'amélioration des aménagements, opérée par la Communauté du Pays d'Aix, permettent de fidéliser les voyageurs. Ainsi la durée moyenne du séjour connaît un accroissement significatif et se fixe désormais à 39 jours par famille, elle était de 32 jours par famille en 2010 et de 28 jours par famille en 2009.

Le taux annuel d'occupation est de 64% ; il connaît une baisse de 11 points par rapport à l'année précédente.

Celle-ci s'explique en partie par la restriction de l'accueil à 13 caravanes, du 18 mai au 27 juin 2011, en raison de la capacité limitée du groupe électrogène utilisé pour la production de l'énergie électrique, suite à l'incendie qui a détruit l'armoire d'alimentation du site.

Les nombreux vols et piratages d'électricité opérés par les populations sédentaires installées aux alentours de l'aire ont été la cause de cette destruction.

Par ailleurs, de nombreuses familles, résidant habituellement sur l'aire, se sont installées illicitement à partir du 13 novembre, aux abords du Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU), contribuant également à faire chuter la fréquentation de l'aire d'accueil.

Par conséquent, l'occupation de cet équipement public s'établit désormais à 9.335 journées/caravane, soit une diminution de 14.25% par rapport à l'année 2010.

Cette baisse de fréquentation a produit une recette directe perçue auprès des usagers de 41.451€ TTC, soit moins 15,33% par rapport à 2010. Les recettes globales du budget d'exploitation se chiffrent à 267.971€ TTC. Elles sont en diminution de 23,55 % sur l'année précédente.

Néanmoins, les chiffres inhérents à l'activité sociale et à la mise en œuvre du programme d'actions et d'accompagnement des familles, traduisent des réelles

avancées dans les quatre secteurs contractualisés sommairement énumérés ci-après :

- Accueil et suivi des familles : accompagnement socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc.
- Santé et prévention : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc.
- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc.
- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc.

Cependant, malgré l'environnement particulièrement défavorable de cet équipement public, qui impacte significativement la dépense globale supportée par le gestionnaire, celle-ci a diminué de 15,63 % par rapport à 2010, elle se chiffre désormais à 283.332€ TTC.

Néanmoins, contrairement à 2010, l'année 2011 se caractérise à nouveau par une dégradation des comptes de résultats du gestionnaire qui présentent un déficit de 15.361€ TTC. La diminution du taux d'occupation, la chute des recettes perçues auprès des Voyageurs et la hausse globale des consommations des fluides (eau et électricité) due aux vols d'énergie par les populations sédentaires, rendent difficile et aléatoire toute pérennité d'équilibre budgétaire.

Ce bilan économique serait plus favorable si l'aire d'accueil Le Réaltor n'avait pas à subir la proximité des stationnements illicites ou tolérés des populations sédentaires qui perdurent à ses abords. En effet, ceux-ci génèrent des charges supplémentaires inhérentes aux surconsommations des fluides liées aux piratages d'eau et d'électricité, aux procédures de justice à engager en cas de besoin et aux dépenses de personnel induites par les nécessaires renforcements de services. De surcroît, la proximité de ces populations en voie de sédentarisation réduit fortement l'attractivité de l'aire d'accueil qui, le cas échéant, pourrait connaître un taux d'occupation bien plus élevé.

Par ailleurs, indépendamment des difficultés de gestion qu'ils génèrent, ces stationnements illicites, posent de réels problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques, mais surtout, mettent en péril l'équilibre économique de la délégation de service publique de gestion de l'aire d'accueil Le Réaltor.

Compte tenu des investissements engagés par les finances publiques pour la construction des futures aires d'accueil, dans le cadre de la loi de juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage, il semble utile de s'interroger sur la mise en œuvre de mesures coercitives, adaptées et cohérentes, par les pouvoirs publics compétents.

Nonobstant cet état de fait, à la lecture des éléments financiers il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en nette amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, selon les dispositions contractuelles, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de la délégation de service public.

En effet, en 2011, le coût global annuel (contribution financière contractualisée + travaux) supporté par les finances communautaires, par personne accueillie, s'établit à 178,23€ TTC, soit une charge de 0,48€ TTC/personne/jour.

Les propos qui précèdent démontrent que l'aire Le Réaltor, seul équipement public de ce type du Pays d'Aix, remplit parfaitement son rôle d'accueil auprès des gens du voyage. Elle est un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des équipements publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposés.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

VU la loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;

VU la délibération n°2004-A153 du Conseil communautaire du 25 juin 2004 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération n°2009-A236 du Conseil communautaire du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération n°2010-A196 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Rapport d'Activités annuel de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage d'Aix en Provence LE REALTOR.

OBJET : Gens du voyage - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté du Pays d'Aix - Examen du rapport d'activités et du compte de résultats du délégataire pour l'exercice 2011 afférent à l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIL. 2012

RAPPORT D'ACTIVITE

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

Délégation Service Public 2011



Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	04
I. DESCRIPTIF DU SITE	06
II-LES DONNEES COMPTABLES 2011	08
A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS	08
1. Le compte annuel de résultat de l'exploitation	08
2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	11
3. Etat des variations du patrimoine immobilier	11
4. Situation des biens et immobilisations	11
5. Suivi du programme contractuel d'investissements	11
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	11
7. Inventaire des biens désignés au contrat	11
8. Engagements à incidences financières	12
9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	12
B. PERSONNEL ET ENTRETIEN	12
1. Effectifs du délégataire	12
2. Travaux réalisés	13
3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2011	16
4. Adaptations à envisager en 2012	17
III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	17
A. ACTIONS DE GESTION	17
1. Moyens techniques	17
1.1. Etat des biens et des installations	17
1.2. Partenariat	18
1.3. Agréments	19
2. Services effectifs	20
2.1 Fréquentation de l'aire d'accueil	20
2.2 Accueil	25
2.3 Gestion quotidienne de l'aire d'accueil	26
2.4 Gestion en termes d'entretien et de sécurité	27
2.5 Respect du règlement intérieur	27
B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES	30
1. Accueil et du suivi des familles	31
2. Scolarisation et soutien scolaire	36
3. Santé et prévention	39
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	42
5. Activités de loisirs	43

IV.-UN COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE 45

A. TARIFICATION	45
1. Le droit d'usage	45
2. Adhésion	45
3. Perception des droits	45
4. Services rendus (téléphones, télécopies)	46
5. Consommations et coûts des fluides	47
B. LES SUBVENTIONS	48
C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2011	48
CONCLUSION	52
ANNEXES	53



INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi de juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, de bons résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle. Fin 2011, ALOTRA gère :

- huit résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'état
- près de 40 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile,
- six aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - « Le Réaltor » à Aix en Provence pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence.
 - « La Loubière » pour la Ville de Manosque.
 - « Le Bargemont » pour la Ville de Martigues.
 - « Isle sur la Sorgue » pour la ville de l'Isle sur la Sorgue
 - « Les Isnards » pour la ville de Digne Les Bains
 - « Le Luc » pour la ville de Le Luc En Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

Près de 4500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Réaltor ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport d'activité présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA pour l'année 2011.



I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

**Aire d'accueil pour Gens du Voyage Le Réaltor
LE REALTOR**

Adresse de la structure

Plateau de l'Arbois
13090 Aix en Provence
Tel 04.42.69.12.42 GL ¹Tel 04.42.69.18.53 GS²
Fax 04.42.69.28.45
Mail : glrealtor.alotra@wanadoo.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'AIX
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la SPA
- Proche de la DRIRE
- Proche de la gare d'AIX TGV
- Proche d'une zone d'enfouissement de déchets
- Proche d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...).
- Proche du « Lac Bleu » (appelé aussi bassin / réservoir du Réaltor) qui approvisionne en eau l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 89m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI³ et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 70m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement gardien de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 100 m² environ
- 1 local à poubelle

¹ Gestion Locative

² Gestion Sociale

³ Protection Maternelle et Infantile

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties

Descriptif de l'aire d'accueil

L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes.

Le terrain est équipé de sanitaires (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989. La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.

ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, puis une prolongation de délégation du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA
Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU
Son Directeur général : Régis WEIHRICH

Organisme chargé des missions sociales

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, après dépôt d'un nouveau projet social, un agrément par la CAF dans le cadre d'un agrément centre social obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. Cet agrément après dépôt d'un projet social 2011-2013 a été prolongé pour 4 années par la CAF jusqu'en 2014.



II-LES DONNEES COMPTABLES 2011

A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

1.1 Dépenses et évolutions

	2010	2011	%	Commentaire
60 ACHATS	60 541	61 512	1,60%	
Achats d'études et de prestations de services	0	0		
Achats non stockés (eau,électricité...)	44 073	49801	13,00%	Surconsommation eau et baisse consommation électricité
Achats non stockés (fioul, gaz...)	210	310	47,62%	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	7 995	4680	-41,46%	Remise en état du site en 2010
Fournitures administratives	7 668	6210	-19,01%	
Autres fournitures	595	511	-14,12%	
61 SERVICES EXTERIEURS	23 460	13 565	-42,18%	
Sous traitance générale	0			
Locations mobilières et immobilières	3 591	2179	-39,32%	Fin d'un crédit-bail sur un copieur
Entretien et réparation	17 479	8243	-52,84%	Remise en état du site en 2010
Assurances	1 448	2250	55,39%	Assur. véhicule de service
Documentation	508	449	-11,61%	
Divers	434	444	2,30%	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 057	9 912	9,44%	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0	3588		Recutement en intérim
Publicité, Publications	288	242	-15,97%	
Déplacements, missions et réceptions	5 126	2898	-43,46%	Utilisation de la voiture de service
Frais postaux et de télécommunication	3 517	3055	-13,14%	
Services bancaires	126	129	2,38%	
Divers				
63 IMPOTS ET TAXES	13 657	11 385	-16,64%	
Impôts et taxes sur rémunérations	13 339	11121	-16,63%	
Autres impôts et taxes	318	264	-16,98%	
64 CHARGES DE PERSONNEL	185 635	154 611	-16,71%	
Rémunérations du personnel	132 226	105408	-20,28%	Baisse du temps de travail du gardien
Charges sociales	52 694	48531	-7,90%	
Autres charges de personnel	715	672	-6,01%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 911	25 005	-26,26%	
DONT charges de structure	18 000	25 000	38,89%	Cf convention 2011 / 2017
66 CHARGES FINANCIERES	-	5		
Intérêts des emprunts	0	0		
Autres charges financières	0	5		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 097	3 705	237,74%	Perte / facture 2005
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, ENGAGEMENTS	7 858	3 632	-53,78%	
Dotation aux amortissements	337	2782	725,52%	Amortissement véhicule
Dotation aux provisions	7 521	850	-88,70%	Dotation fonds dédiés de 7000 e
Dotation pour réserve de trésorerie	-	-		
TOTAL DES CHARGES GLOBALES	335 826	283 332	-15,63%	

	2010	2011	Ecart
Aire d'Accueil Le REALTOR	335 826	283 332	-15,63 %

1.2 Recettes et évolution

	2010	2011	%	commentaires
70 VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS SERVICES	48 176	40 428	-16,08%	
Marchandises	0	0		
Prestations de services (droit d'usage)	47 630	40 138	-15,73%	Baisse du taux d'occupation
Produits des activités annexes*	546	290	-46,89%	
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	235 674	222 245	-5,70%	
Crédits spécifiques POLITIQUE DE LA VILLE	13 000		-100,00%	Pas de financement en 2011
ETAT (droit commun service à préciser)	63 576	63 576	0,00%	
AGAA Réaltor	63 576	63 576	0,00%	
ACSE	0	0		
FONDS EUROPEENS	0	0		
COLLECTIVITES TERRITORIALES	97 309	94 834	-2,54%	
Département CG 13	9 445	7 754	-17,90%	Baisse des financements
CPA Aire GDV Aix en Provence	81 974	87 080	6,23%	Selon convention
CEJ Aix en Provence	5 890	0	-100,00%	
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	61 789	63 835	3,31%	
CAF Centre Social	5 617	5 803	3,31%	Revalorisation annuelle
CNAF	56 172	58 032	3,31%	Revalorisation annuelle
	0	0		
SUBVENTIONS PRIVEES	0	0		
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	781	1 023	30,99%	
Participation des adhérents (cotisations)	780	990	26,92%	
Autres	1	33	3200,00%	
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 372	0	-100,00%	
Sur opérations de gestion	35		-100,00%	
Sur exercices antérieurs	38 337		-100,00%	38337 en 2010: avenant convention
78 REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	15 512	0	-100,00%	Pas de reprise de prov pour risque
79 TRANSFERT DE CHARGES	11 983	4 275	-64,32%	Fin d'un contrat aidé. Baisse des IJ.
TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	350 498	267 971	-23,55%	

	2010	2011	Ecart
Aire d'Accueil Le REALTOR	350 498	267 971	-23,55 %

2. Méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondant, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2662 € / 6 (nombre d'aires gérées par Alotra)= 444

3. Etat des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire du Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisations

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner
2 ordinateurs fixes équipés
1 ordinateur portable équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissements

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public:

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule

6. Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (: matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse.
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage

Bien de reprise par la CPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant, ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. PERSONNEL ET ENTRETIEN

1. Effectifs du délégataire

Les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué, leurs qualifications et leurs rémunérations.

NOM	FONCTION	STATUT (CDD, CDI, CES, etc...)	Personnel mis à disposition	Temps de travail (en %)	Qualification	Ancienneté dans le poste
ZOZI Julie	Gestionnaire sociale	CDI	Non	100%	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Arrivée le 18 avril 2011
Nathalie BOUSCAL	Gestionnaire sociale	CDI	Non	100%	Diplôme d'Etat d'Assistante de Service Sociale	Départ le 29/05/2011
Nathalie GARDETTE	Gestionnaire locative	CDI	Non	100%	Niveau BAC	Arrivée le 28/02/2006
Michel MEYER	Gardien agent de maintenance	CDI	Non	100%	Agent d'entretien	Arrivé le 04/12/2009
Yves FABRE- MATTEI	Agent d'astreinte	CDI	Non	Astreinte	Niveau CAP	Arrivé le 1 ^{er} octobre 2011
Michel MOUNIE	Agent d'animation	CDI	Non	100%	Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et de l'Education Populaire – en formation CAFDES	Arrivé le 05/06/08

	En nombre	En % sur le total
Total nombre de personnes	5	
Total nombre de permanents	5	100%
Total nombre de vacataires	0	
Total nombre de personnes mises à disposition	0	

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

- Mr MOUNIE a commencé en mai 2011 une formation en cours d'emploi pour obtenir un CAFDES⁴, dans le cadre d'un financement FONGECIS.
- Mlle ZOZI participe depuis décembre 2011, à des séances d'analyse de la Pratique, inscrites dans le plan de formation ALOTRA 2011/2012.

2. Travaux réalisés

<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	2011			2012		
			<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Nettoyages								
Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs	3 fois par jour	365 jours par an	X				X	
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	5 fois /semaine	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	5 fois/semaine	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 50 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		

⁴ CAFDES : Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social.

Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Janvier, juillet, décembre 2011		X			X	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant		X		X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	décembre 2011		X			X	
Entretien des fosses septiques et des bacs à graisse	1fois/an	décembre 2011		X			X	
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Néant					X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Été 2011		X			X	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant						X
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Néant						X
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Juin 2011		X				X
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Juin 2011		X				X
Traitement anti-rouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Juin 2011		X				X
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant en 2011						X
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant en 2011						X
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant en 2011						X

Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Décembre 2011		X			X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Changement de plusieurs robinets au cas par cas en 2011					X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Etalonnage en novembre 2011						X
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	De nombreuses fois durant l'année 2011		X			X	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Néant en 2011		X			X	
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	APAVE 04/03/11		X			X	
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Société E.C.B en avril 2011		X			X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Société E.C.B en avril 2011		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	D'avril à juin et en décembre 2011		X			X	

Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Néant en 2011		X				X
Changement de vitrerie	Selon besoins	néant				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	néant				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Repeint en décembre 2011		X				
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Endommagés X 2 en 2011		X			X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Néant en 2011					X	
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Restauré en avril 2011	X			X		
Entretien du mobil home du gardien	Selon besoins	Néant en 2011	X				X	
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Remise de 2 poteaux			X	X		

3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2011

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
<ul style="list-style-type: none"> Rénovation du mobile home gardien (toiture et sous bassement) en octobre 2011 Mise en fonction de la nouvelle armoire électrique (17/08/2011) Constructions de 2 plates formes garde containers (03/2011) Réfection de la signalétique et du jalonnement (01/02/2011) Réparation du local à poubelles (28/07/2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Local poubelles endommagé le 6/11/2011 réparation Entreprise Martin Réfection des portes du local technique du bas (11/11) Peinture de la barrière et des poteaux de l'entrée (11/11) de l'aire d'accueil Remplacement de 20 rondins emplacements (10/11) Mise en peinture des sanitaires du haut (06/11) Mise en peinture des bureaux (05/11) Installation d'un nouveau grillage pour la clôture de l'école (04/2011) Remplacement mitigeur sanitaire du haut (01/2011)

4. Adaptations à envisager en 2012

Travaux à envisager	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> Terminer les réparations du local à poubelle (entreprise Martin) Restauration des portes sanitaires du haut 	- 1 ^{er} trimestre 2012

III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. ACTIONS DE GESTION

1. Moyens techniques

1.1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	04/03/2011	APAVE
Extincteurs	19/07/2011	KNOCK OUT AMI Extinctions
Eau	Eté 2011	Ville d'Aix en Provence

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnels	01/01/2011 au 31/12/2011	AGF Cabinet CARREGA

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	APAVE
Contrôle des extincteurs	KNOCK OUT AMI Extinctions
Travaux électriques	ECB
Fosses septiques	BAEZA ASSAINISSEMENT
Désinsectisation	HYGIENE PARTENAIRES
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	LYRECO
Produits entretien	MV CLEAN



1.2. Partenariat

Noms	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Protection maternelle Infantile	Conseil général	Coordination	- Permanences médicales mensuelles Suivi des enfants des gens du voyage - Atelier diététique	Convention à renouveler en 2012
Ecole	Education nationale	Coordination	Ecole maternelle sur le site Préscolarisation des enfants Mise à disposition d'une salle les mercredis et les vacances scolaires	Convention signée
ACCES	Association	Réalisation d'actions concrètes de prévention	Interventions sur la thématique prévention Sida santé dépendance	Convention signée
TAKTIL	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien-être pour les femmes, masso- relaxation.	Prestataire de service
HYGIA	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier bien-être pour les femmes, Socio esthétique.	Prestataire de service
Atelier Jasmin	Association	Réalisation d'actions concrètes	Confections de costumes pour le carnaval d'Aix en Provence	Prestataire de service
SKA BARRE	Association	Réalisation d'actions concrètes	Initiation au monde du cirque et spectacle	Prestataire de service
Les Crapules	Association	Spectacle de fin d'année	Animation par un magicien clown	Prestataire de service
Pôle Insertion RSA ⁵	Conseil général 13	Agrément RSA Agrément Domiciliation RSA	Contractualisation RSA Domiciliations des bénéficiaires du RSA	Convention signée
Peuple et Culture	Association	Réalisation d'actions culturelles	Projections cinématographiques en extérieur et débats.	Prestataire de service

⁵ Revenu Solidarité Active

ADIE	Association	Soutien logistique et aides financières aux micro-entrepreneurs	RDV ponctuel avec des voyageurs en micro-entreprise, désireux de financer un projet.	Convention signée
BIBLIOBUS	Bibliothèque municipale	Réalisation d'actions concrètes	Mises à dispositions d'ouvrages et lectures de contes pour enfants.	Convention signée
Métrobidulle MATTSAT	Association	Réalisation d'actions concrètes	Origami, atelier ludique avec comme support la récupération de matériaux afin de réaliser des pliages savants et construire un univers.	Prestataire de service
A vos cartons	Association	Réalisation d'objets en carton	Animation d'ateliers écologiques	Prestataire de service
L'usine à Gaz	Association	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers de créations diverses dont les accessoires du carnaval.	Prestataire de service
Les sens ciel	Association	Réalisation d'actions concrètes	Mise en place d'une pièce de théâtre et des décors	Prestataire de service
OLPA	Association	Réalisation d'actions concrètes	Atelier sur la laïcité et le vivre ensemble	Prestataire de service

1.3. Agréments

Agréments	Institutions	dates
Centre social	CAF 13	01/01/2011 au 31/12/2014
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Direction Régionale Jeunesse et Sport	17/08/2010 au 04/09/2011 Renouvellement du 26/08/2011 au 03/09/2012
Domiciliation RSA	Préfecture et DDCS	15/10/2009 au 15/10/2012
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. SERVICES EFFECTIFS

2.1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2011 :

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de caravanes	269	260	294	430	320	336	239
Nombre total de personnes accueillies	751	736	739	983	854	846	687
Nombre de familles accueillies	220	196	220	318	262	268	202
Taux d'occupation annuel (%)	73	58	47	55	61	75	64
Nombre moyen journalier de caravanes	29	23	19	22	25	30	26
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	38	30	23	19,5	28	32	39

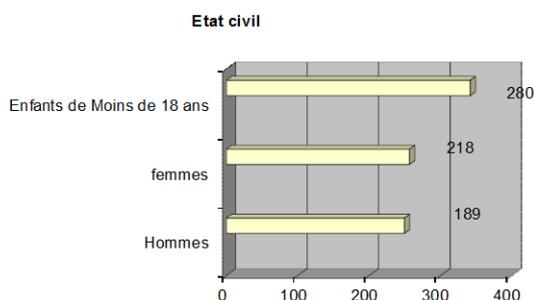
Le taux d'occupation à 64% en 2011 et qui est inférieur de 11 % par rapport à 2010 s'explique en partie par la capacité restreinte à 13 caravanes du 18/05 au 27/06 en raison du groupe électrogène utilisé suite à l'incendie de l'armoire électrique de l'aire d'accueil.

De plus, le stationnement illicite au centre d'enfouissement à partir du 13/10 de familles de voyageurs habitués de l'aire a fait chuter notre taux d'occupation en cette fin d'année 2011.

Néanmoins, l'année 2011 est le 3^{ème} meilleur taux d'occupation sur les 7 dernières années.

Etat civil

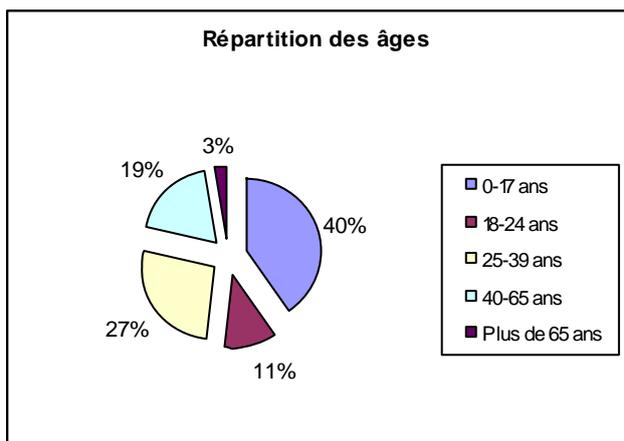
	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hommes	209	190	208	304	239	249	189
Femmes	207	189	204	297	256	256	218
Enfants de moins de 18 ans	335	357	327	382	359	341	280
Nombre d'adultes	416	379	412	601	495	505	407

**Composition des ménages**

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Isolé	16	10	25	32	23	21	16
Isolé + 1	4	2	1	0	2	3	6
Isolé + 2	3	1	1	2	2	5	5
Isolé + 3	0	0	1	0	2	2	2
Isolé + 4 et plus	0	0	0	1	0	0	-
Couple	48	34	45	110	70	77	42
Couple + 1	43	41	42	49	52	57	38
Couple + 2	57	45	47	63	53	58	49
Couple + 3	31	37	40	48	44	32	30
Couple + 4 et plus	18	26	18	13	14	13	14

Age des usagers

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
0 – 17 ans	335	357	327	382	359	341	280
18 – 24 ans	97	62	73	114	104	94	61
25 – 39 ans	160	170	177	281	200	230	179
41 – 65 ans	128	125	143	184	165	159	139
Plus de 65 ans	31	22	19	22	26	22	28



Commentaire :

On a affaire à une population jeune. La moitié du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH⁶, l'allocation spéciale vieillesse.

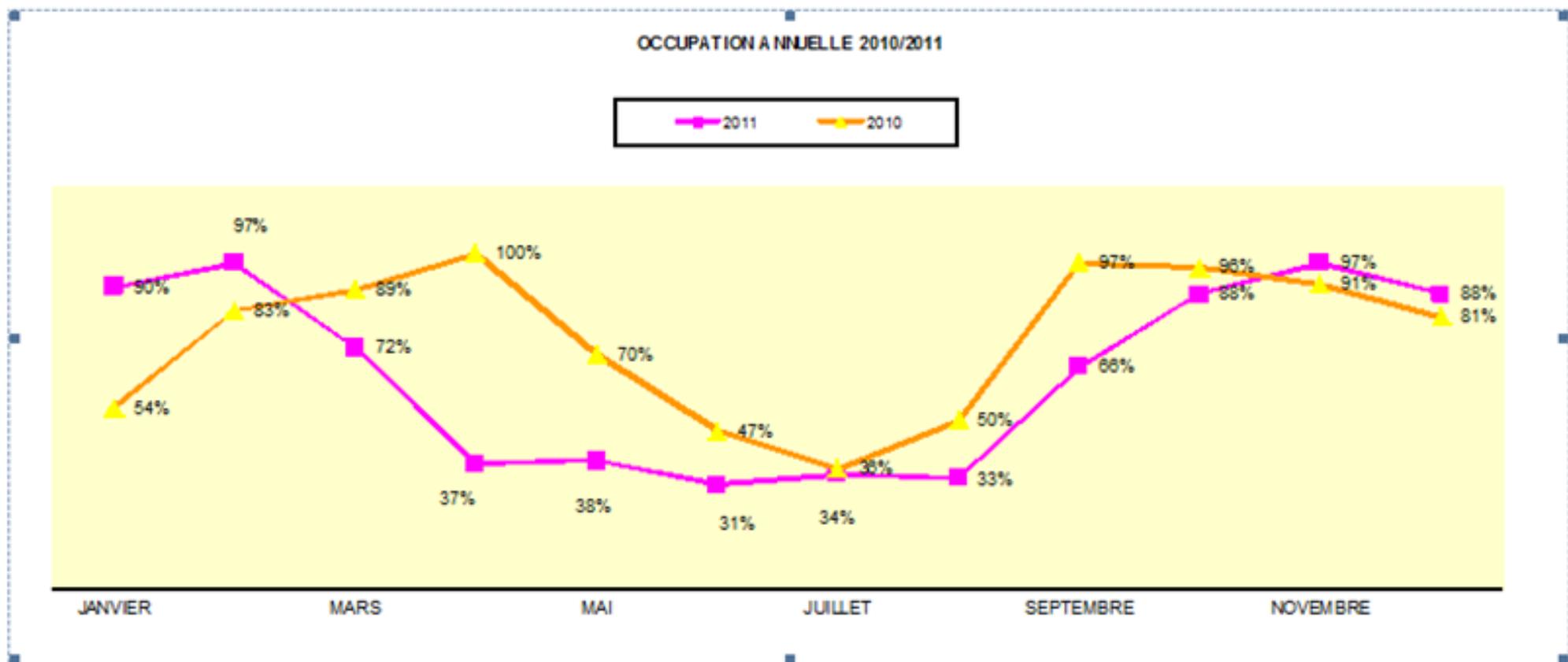


⁶ Allocation Adulte Handicapé



OCCUPATION JOURNALIERE EN 2011

2011	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total	Moyenne mensuelle	Taux occupation	Taux occupation sur N mois
JANVIER	29	29	33	33	32	32	30	30	30	36	39	39	39	39	39	39	37	37	37	37	38	38	38	39	37	38	39	39	39	38	1118	36	90%	90%	
FEVRIER	38	38	39	39	37	37	38	38	38	38	37	38	37	39	39	39	40	40	39	39	39	38	40	40	40	39	39	39				1081	39	97%	93%
MARS	37	35	35	37	32	32	32	32	34	33	31	31	31	31	31	30	28	32	32	31	29	28	23	23	21	20	20	24	22	18	17	892	29	72%	86%
AVRIL	17	10	10	10	10	16	16	16	16	16	16	11	11	12	11	11	11	14	14	15	15	16	16	16	16	20	18	20	21	19		440	15	37%	74%
MAI	20	22	22	22	22	20	18	18	17	19	18	19	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	10	11	10	10	10	12	12	468	15	38%	67%
JUIN	12	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14	13	13	13	12	11	12	12	12	12	12	12	13	13	12	10	11	11		368	12	31%	61%
JUILLET	11	10	10	15	12	12	15	14	10	10	11	15	15	15	16	15	15	16	16	15	15	15	16	16	17	12	12	12	12	12	12	419	14	34%	57%
AOÛT	14	14	13	13	13	15	15	16	16	16	16	16	16	16	16	14	11	11	11	11	11	10	10	10	10	11	12	10	12	11	13	403	13	33%	54%
SEPTEMBRE	14	14	14	14	14	12	18	18	17	16	16	20	20	21	21	21	23	22	40	40	41	41	41	41	40	40	40	40	40	38		797	27	66%	55%
OCTOBRE	38	38	39	39	40	40	40	40	40	37	29	34	34	35	34	33	34	34	34	36	36	38	38	33	31	33	33	30	30	31	1094	35	88%	58%	
NOVEMBRE	31	35	35	33	33	33	41	41	41	41	41	41	41	39	39	39	39	39	38	38	41	41	41	41	41	41	41	39	39	40		1163	39	97%	62%
DECEMBRE	39	39	36	36	38	39	39	38	39	39	36	38	38	38	33	34	31	31	29	30	28	31	37	37	37	37	36	32	32	32	33	1092	35	88%	64%
																	Total sur l'année			9335	26	64%													



2.2. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2010	2011
Nombre d'usagers	845	647
Nombre d'adhérents	80	80
Nombre participants	2420	2520

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil du Réaltor est aujourd'hui le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne peuvent répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Malgré la baisse de la fréquentation en 2011, l'Aire du Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage en assurant des relations constantes avec notamment **les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence**, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.



2.3. La gestion quotidienne de l'aire

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil qui permet l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille ...).

2.4. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

2.5. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contre partie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil** : les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 18 h 30 et le samedi de 9 H à 12 H par le gardien.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non respect des règles établies.

Notamment des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celles liées à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées. Toutefois, elle ne doit pas se confondre avec un pseudo empathie menant à un manque de vigilance dans le respect du règlement intérieur, mais renvoie aux compétences du gestionnaire (savoir-être et savoir-faire).

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.



Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 1 mois	109	120	169	258	169	162	103
De 1 à 2 mois	73	49	41	44	68	72	44
2 à 3 mois	23	16	4	11	21	21	38
3 à 4 mois	15	11	6	5	4	13	15
4 à 5 mois							2

Durée moyenne de séjour : 39 jours

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de caravanes	269	260	294	430	320	336	239
Nombre de familles accueillies	220	196	220	318	262	268	202
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	38	30	23	19,5	28	32	39
Dépassement des temps de séjour (en familles)	4	8	2	0	0	2	0
Nombre de procédures justice engagées	2	6	2	0	0	0	0

Le règlement intérieur de l'aire d'accueil a évolué en 2011 ; on peut désormais stationner 5 mois dans l'année civile à raison d'un séjour de 3 mois maximum. Cela explique que la durée d'accueil moyenne ait augmentée par rapport aux autres années. Nous constatons toutefois que seules deux familles ont utilisé la totalité des 5 mois de séjour dans l'année.



B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIOEDUCATIVES

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir 15 enfants de 6 à 15 ans, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ L'animation et l'accès à la culture

1. Accueil et suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de familles domiciliées sur le site	121	100	101	121	128	80	78
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	1596	2065	1589	668	1911	2420	2520
Nombre de dossiers RSA	86	66	64	74	80	96	62
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1606	2012	1589	668	1911	2420	2520

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont sur les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire)
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE), des orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants (information sur le mode de vie itinérante et réunions chaque trimestre école-Réalor-PMI- éducatrice ASE-éducateur ADDAP).
- **Accès à la culture** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité).
- **Accueil d'une stagiaire Conseillère en Economie Sociale et Familiale de 3^{ème} année** à l'ISM La Cadenelle pour effectuer son stage à responsabilité.

Les actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : ALOTRA accueille, informe et oriente les familles itinérantes. Les voyageurs peuvent prétendre à une adresse administrative qui leur permet d'assurer le suivi du courrier et la régularité de leur situation sociale et financière après avoir élu domicile au Réaltor.
La présence du travailleur social favorise la régularisation des situations auprès des différents organismes. Elle recueille et évalue la demande déposée afin d'informer et d'orienter la personne en vue d'activer un plan d'aide adapté.
Une nouvelle procédure de domiciliation est mise en place depuis le 15 octobre 2009, en lien avec l'obtention du nouvel agrément délivré par la préfecture des Bouches du Rhône et la DDCS, dont le premier objectif étant de favoriser la responsabilité des personnes domiciliées. **L'agrément a été accordé pour 80 familles.**
Pour être validée, la domiciliation nécessite le stationnement sur le terrain de la famille d'une durée de 30 jours minimum sur l'année en cours, afin de pouvoir l'accompagner vers une recherche de son autonomie dans la vie courante et l'aider dans les démarches administratives en sa présence.
Nous avons radié 9 familles au 31/12/2011 pour non-respect des conditions de domiciliation (notamment sur la durée des 30 jours obligatoire de présence sur le terrain dans l'année).
- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil général. Au total, 80 personnes allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, PMI, Education nationale, etc.
La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc.). Actuellement, les familles allocataires du RSA semblent de plus en plus inquiètes de leur avenir, suite à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur de l'emploi. Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans

argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la Citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes nous avons accueilli 845 familles en 2010 et 1030 en 2011. Ainsi, on remarque une augmentation de la demande d'accompagnement et de suivi des familles.

Au niveau des aides financières 63 ont été attribuées en 2010 et 163 en 2011, ainsi on remarque une augmentation des demandes de bons alimentaires, signe des difficultés économiques rencontrées par les familles.

Concernant la CAF au niveau des DTR⁷ et régularisations on note 331 suivis de dossiers en 2010 pour 457 en 2011. L'augmentation de la demande peut être liée à l'augmentation du nombre de personnes domiciliées mais aussi parfois à des problèmes émanant des services de la CAF (retard dans le traitement des dossiers).

Concernant les demandes auprès de la CPAM (CMU, régularisations des dossiers): 199 dossiers ont été traités en 2010 et 308 en 2011. Cette augmentation pourrait s'expliquer par des retards administratifs qui engendrent plus de démarches pour un même dossier.

Concernant les démarches auprès du RSI, 192 dossiers ont été traités en 2010 et 348 en 2011 : ceci étant associé à l'augmentation des demandes d'ouverture de statut auto entrepreneur. En effet, il a y eu 46 ouvertures de statut auto entrepreneur en 2010 pour 117 en 2011, on note une augmentation importante et ainsi une augmentation des personnes en insertion professionnelle, et donc une nouvelle dynamique pour certaines familles suivies qui souhaiteraient vivre de leur activité professionnelle.

⁷ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

Concernant les demandes liées à l'état civil, 99 demandes ont été faites en 2010 et 127 en 2011, volonté des familles de régulariser leur situation administrative.

Concernant les démarches auprès des impôts, du trésor public et des services contentieux 218 ont été faites en 2010 et 140 en 2011. Les familles ont tendance à régler plus rapidement leur dette afin d'éviter les majorations.

Concernant la scolarisation par le CNED, il y a eu 51 enfants en 2010 et 61 en 2011, cela peut signifier que les parents s'investissent davantage et mesurent l'importance de la scolarisation des enfants jusqu'à 16 ans.

Le partenariat nécessaire

Les contacts sont le plus souvent téléphoniques. Néanmoins, les rencontres permettent une meilleure présentation du public, du site et de l'équipe.

L'équipe cherche donc à développer cette stratégie tout en sachant que même si le partenariat est primordial, il est difficile de le mettre en place. En effet, le Réaltor souffre d'un isolement et doit créer un réseau partenarial.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ

Suivi individualisé et accompagnement Social 2011 chiffré

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Suivi individualisé et accompagnement Social 2011		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux	
Nombre de personnes accueillies	familles	100	100	90	100	100	70	70	20	120	100	100	60	1030	
	Personnes seules	10	10	10	20	10	10	15	15	10	5	10	5	130	
	Dont non domiciliés	20	20	20	30	20	15	10	5	10	5	5	15	175	
Accompagnement des personnes	Ecoute, autonomisation des personnes	100	100	100	110	100	70	70	20	120	100	100	60	1050	
	Accompagnements physiques	2	2	3	3	1	0	0	0	1	0	0	0	12	
	Aides financières	20	20	24	10	15	10	20	4	25	10	5	4	163	
Suivi administratif	Contractualisation RSA (CER)		15	10	15	15	15	15	15	2	10	5	5	127	
	CAF ; régularisations, DTR		20	20	20	25	20	20	25	5	40	35	40	20	290
	CAF ; AAH		10	5	5	5	15	10	10	2	40	35	30	0	167
	CARSAT, dossier de retraite		1	2	3	2	1	0	2	0	0	1	2	0	14
	Démarches CPAM		10	10	10	20	10	15	10	5	30	20	10	10	160
	Dossiers de CMU		10	12	23	15	10	14	15	4	15	5	20	5	148
	RSI	Santé	20	10	15	10	15	5	10	1	5	5	10	5	111
		Régularisation des cotisations	30	40	30	30	30	25	10	2	5	10	20	5	237
	Etat civil : actes de naissance, demande CNI, titres de circulation...		10	10	25	20	15	10	10	2	10	7	5	3	127
	Impôts, trésor Public, déclaration, régularisation contentieux		30	10	10	15	15	10	5	0	10	10	15	10	140
	Insertion professionnelle, ouverture de statut		30	18	20	15	15	10	5	0	2	1	1	0	117
	Scolarisation : inscription au CNED, régularisation inspection Académique		5	7	10	4	5	3	5	6	4	5	5	2	61
Autres		40	30	30	40	40	30	25	10	5	10	10	15	285	
Travail en partenariat, réunions	Scolarisation		2	2	2	3	0	0	0	0	0	0	0	9	
	Insertion sociale et professionnelle		3	3	2	2	2	1	0	0	3	0	0	0	16
	Santé		0	2	2	2	2	2	2	0	1	1	2	1	17
	Autres		2	3	4	5	5	8	4	0	1	0	1	0	33
Nombre de Domiciliés		81	78	72	71	72	72	74	74	75	77	77	77	77	

Les problématiques spécifiques rencontrées :

L'illettrisme représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

Le voyage représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».

De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs des difficultés à se projeter dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

2. Scolarisation et soutien scolaire

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Elèves en maternelle (sur site)	71	38	52	55	50	81	98
Elèves en primaire (aux Milles)	41	38	41	30	48	25	22
Elèves en autres établissements	7	0	1	2	2	0	3
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	26	13	32	10	12	18	10
Elèves en soutien scolaire (dispensé par une stagiaire FLE jusqu'en juin 2011 puis par l'ISM à partir de septembre 2011)	45	10	0	47	49	60	130

En plus des 98 enfants voyageurs, 80 enfants de l'extérieur fréquentent l'école maternelle du plateau de l'Arbois.

Nombre d'enfants scolarisés sur l'école maternelle	janvier	février	mars	Avril	Mai	Juin	sep	oct	nov	Déc
	18	17	24	15	19	11	20	28	17	9
Enfants dont la famille est stationnée sur l'aire	janvier	février	mars	Avril	Mai	Juin	sept	Oct	Nov	Déc
	10	9	1	9	14	5	6	12	11	6
	56%	53%	67%	60%	74 %	36%	30%	43 %	65%	55%

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Il semble que la plupart des enfants inscrits cette année au CNED expriment une véritable difficulté à suivre les cours et à effectuer les exercices. Dans certaines situations, un abaissement de niveau est nécessaire. Très facilement, les enfants perdent courage et abandonnent les cours. Le CNED soulève alors ce problème et conseille l'inscription dans les établissements scolaires.

L'ASTI intervient sur le site du Realtor dans le cadre du soutien scolaire deux fois par semaine, le lundi et le mercredi de 17h00 à 18h30.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- Une école maternelle sur le terrain : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- Mise en place d'un bus de transport scolaire par les services communautaires pour scolariser les enfants à l'école primaire des Milles : inscription des enfants auprès du Gestionnaire Social (GS)
- Constitution d'une régie pour l'encaissement de la cantine scolaire directement sur site auprès du travailleur social. Les enfants bénéficient du demi-tarif : le repas est à 1,55 €.
- Soutien scolaire et alphabétisation ont été proposés sur l'aire d'accueil par une stagiaire en master FLE⁸ sous convention avec ALOTRA jusqu'en juin 2011 puis, par une salariée de l'association ASTI (septembre à décembre 2011).
- Inscription des enfants au CNED à partir de 12 ans et organisation de séances de suivi et soutien, à la demande.
- Une plaquette d'information école (depuis le 09/11) est destinée aux parents des enfants du Realtor (Cf. annexe 1)
- Travail de partenariat avec l'enseignante de la CLIN⁹

⁸ FLE : Français Langue Etrangère

⁹ Une Classe d'initiation pour non-francophones (ou CLIN) est une classe de l'école élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par le Casnav de leur académie. L'enseignement au sein d'une CLIN est comparable à celui d'une Classe d'accueil (CLA) au collège pour le principe ; il s'agit d'intégrer dans l'école l'élève non francophone. Le professeur de CLIN dispense donc des cours de français langue seconde (FLS) et non de français langue étrangère (FLE).

Les difficultés rencontrées

- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore leur crainte au niveau des transports en commun à cause de leurs représentations.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 10 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Création d'un livret d'accueil et de suivi par l'institutrice CLIN

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

Cette question de la prévention en matière de maladie est un travail de longue haleine qui doit être traité en priorité en égard à la culture tsigane (absence de projection dans l'avenir, de capitalisation et vie au jour le jour).

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de consultations médicales (PMI)	20	22	17	16	19	21	23
Nombre d'enfants visités	126	171	196	155	169	171	225
Hygiène Bucco dentaire (prévention et dépistage) décembre 2009					9 enfants et 3 adultes	Annulé par le CSHBD en décembre 2010	24 adultes 7 adolescents 25 enfants lors de la plate forme santé (Total 56)
Nombre d'enfants en information santé (à l'initiative du gestionnaire)	10	42	24	20	24	26	32
Nombre de femmes aux actions liées au bien être			85	8	38	33	51

Pour que cela fonctionne, il faut organiser un travail préparatoire qui consiste à instaurer un climat de confiance entre professionnels et voyageurs par le biais de l'équipe de gestion. Des rencontres régulières sont donc indispensables.

Pour favoriser la promotion de cette population dans le domaine de la santé, il est nécessaire d'agir simultanément sur deux aspects :

- favoriser l'accès aux soins en utilisant les dispositifs de droits communs existants avec un nécessaire effort de flexibilité
- encourager des actions spécifiques en faisant appel à des services ou associations spécialisées

Pour mener à bien les objectifs précités, trois actions de prévention santé sont menées avec :

- les permanences de la Protection Maternelle Infantile (PMI)
- les interventions collectives de l'association « Action pour la citoyenneté et l'éducation à la santé » (ACCES)
- Un atelier diététique lié à la table et aux aliments (infirmière et puéricultrice du conseil général)
- Des ateliers de masso-relaxation (TAKTIL) et de socio esthétique (HYGIA) ont rencontré un certain engouement de la part des femmes du Réaltor.

a) La Protection Maternelle Infantile

Les permanences PMI sont au nombre de 2 par mois en moyenne ; une relation de confiance s'est établie avec le médecin, la puéricultrice et l'infirmière qui interviennent sur le Centre depuis plusieurs années. Les familles reviennent d'une année sur l'autre et on s'aperçoit également l'augmentation de la fréquentation de la PMI par les familles ne séjournant pas sur l'aire mais souvent en stationnement illicite à proximité de l'aire d'accueil.

Il arrive également que nous sollicitons l'équipe de la PMI lorsqu'il nous semble qu'un enfant manifeste des signes qui laissent supposer des problèmes de comportement ou de retard moteur ou mental. De même, l'équipe de l'école maternelle nous fait savoir si elle constate des difficultés et souhaite qu'un enfant se rende aux consultations PMI.

Tous les enfants en âge d'être scolarisés sont **à jour de leurs vaccins** puisque c'est une des conditions nécessaires à leur inscription que ce soit en maternelle ou en primaire. De même, les familles sont à jour dans les vaccinations des enfants de moins de 3 ans. Sur ce point, les familles sont extrêmement vigilantes.

Le 15 décembre 2011 à la suite d'une réunion avec l'équipe de la PMI où l'équipe du Réaltor a exprimé ces difficultés de gestion en termes de sécurité au vu de l'accueil de familles Roms beaucoup plus nombreuses qu'auparavant. D'autre part, la convention qui nous liait est caduque. Il y a nécessité de rédiger une nouvelle convention entre ALOTRA et le Conseil Général 13 afin de prendre en considération l'évolution du contexte du plateau de l'Arbois et les conditions d'accueil d'un public non voyageur. La convention est donc dans sa phase de réécriture et les permanences suspendues sur l'aire.

Néanmoins, en cas de nécessité une orientation est effectuée sur la permanence PMI de Vitrolles ou, en cas d'urgence, l'équipe du Réaltor avertira le Docteur Chappe pédiatre Responsable du secteur.

b) L'association ACCES (Actions pour la Citoyenneté et l'Education à la Santé)

Depuis 2002, ALOTRA a entrepris un travail de réflexion autour de la prévention VIH, des comportements à risque (alcool, médicaments et drogues diverses) de ses différents publics présents au sein de ses différentes structures. Avec le soutien de la DDCS, l'association ACCES met en place des actions d'informations et de formations pour les salariés d'ALOTRA. Il nous semblait indispensable que les gens du voyage puissent bénéficier d'actions de prévention santé.

Le but est de développer une dynamique de sensibilisation et d'actions sur le VIH et le SIDA, ainsi que sur d'autres infections actuellement ciblées par la santé publique (notamment les hépatites virales et les M.S.T.). La sexualité reste encore un sujet tabou. C'est à force de persuasions et négociations par l'équipe que de petits groupes se sont constitués puis progressivement l'équipe d'ACCES parvient à établir la confiance nécessaire avec cette population pour donner à leurs interventions de plus en plus d'ampleur.

Le niveau d'information sur la sexualité et les risques qui sont liés (notamment infectieux) est catastrophiquement bas, et ce, quel que soit l'âge des personnes. Hormis la contraception que les femmes connaissent (celles qui ont été rencontrées portent majoritairement un stérilet), la contraception reste une affaire de femmes et les hommes se sentent peu concernés par le VIH. Avec toutes les femmes rencontrées, tous âges confondus, un travail a été réalisé sur le rythme biologique et le fonctionnement du système reproductif et des femmes (notamment les cycles des règles, la contraception, les changements du corps lors de l'adolescence, la virginité et l'hymen). Force est de constater à la fois l'ignorance parmi les femmes de leur corps féminin et la santé sexuelle, et les idées reçues au sein de cette communauté.

Action Santé	Dates	Nombre de participantes	
Information santé/ACCES	13/01/2011	5	5 femmes
Information santé/ACCES	10/02/2011	1	1 femme
Information santé/ACCES	28/04/2011	4	2 femmes et 2 adolescentes
Information santé/ACCES	17/06/2011	2	2 femmes
Information santé/ACCES	15/09/2011	5	4 femmes et 1 adolescente
Plate Forme santé/ACCES	5/10/2010	27	20 femmes 7 adolescentes
Information santé/ACCES	1/12/2011	8	8 adolescentes
TOTAL		52	

Autres observations : C'est par un travail quotidien d'écoute, d'observation et de contacts réguliers avec les familles que l'équipe ALOTRA peut intervenir, aider, orienter et améliorer le quotidien des Gens du Voyage en matière de santé.

La plateforme Santé organisée le 5 octobre 2011 a drainé beaucoup de femmes et adolescentes, ce qui accroît la fréquentation (52 personnes) des ateliers de l'ACCES en dépit du taux d'occupation plus faible qu'en 2010 (27 personnes).

Au niveau de la Santé et de sa prévention

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de consultations médicales (PMI)	20	22	17	16	19	21	23
Nombre d'enfants visités	126	171	196	155	169	171	225
Nombre d'usagers ayant bénéficié d'une information ou action santé (bucco dentaire, acces)	10	42	109	28	74	80	140

c) Les ateliers Alimentation

En proposant des actions autour de l'alimentation, nous nous apercevons que certains voyageurs ainsi que leurs enfants ont des habitudes alimentaires entraînant un surpoids (importance du sucré : boissons gazeuses, gâteaux, sandwiches...).

4. Accès à la culture et découverte de son environnement

Il n'y a pas eu de rupture dans les prises en charges sociales et administratives lors du changement de gestionnaire social (entre avril et mai 2011), le fait que l'équipe soit de nouveau modifiée n'entrave pas la bonne marche. Chaque pôle (locatif, social, animation, entretien et gardiennage) avance dans une direction commune établie lors de réunions hebdomadaires.

L'équipe est une entité, dans laquelle évoluent des individus allant vers le même objectif commun en dépit des fonctions et rôles différents.

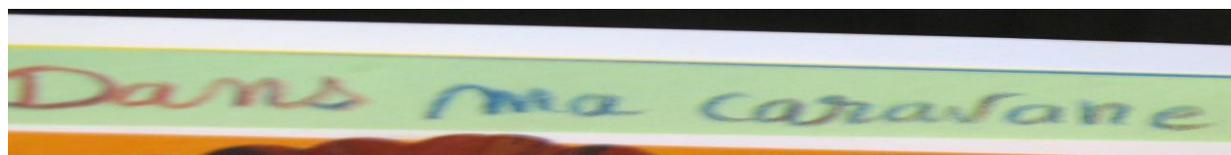
Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Accès à la culture	ALOTRA DSP 1						ALOTR A DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes en animation culture et découverte	106	234	105	162	313	519	447



5. Activités de loisirs

Activités de Loisirs	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	398	470	98	500	435	996	451
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	29	60	59	96	67	150	34

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées au centre permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui. **Les impliquer dans la vie du centre, c'est aussi leur faire respecter les lieux et l'équipe qui les encadre.**

En 2011, la baisse de fréquentation (-11%) et du nombre d'enfants (- 18%), et de la fermeture partielle de l'aire d'accueil suite à l'incendie de l'armoire électrique ont entraîné une baisse de l'activité, voire une annulation de certains ateliers programmés.

Les activités sont toujours conçues pour concilier jeux et apprentissages.

Les animations proposées qui nécessitent une attention particulière sont vite abandonnées par manque de patience. Les activités représentent toujours un intérêt pédagogique développant ainsi leur sens de l'observation, de la logique et du toucher.



Activités de loisirs, expression artistique et manuelle	dates	Nombre de participants
<p>Pétanque, Ping-pong, Mini-olympiades et divers jeux d'extérieurs dans la cour de l'école maternelle.</p> <p>Dessin, peinture (sur différents supports), confections d'objets (colliers, bracelets).</p> <p>Ateliers cuisine, et, après midi crêpes et jeux de société.</p> <p>Initiation au monde du cirque (Ska Barré) 2 stages de 5 jours, durant les vacances scolaires de Pâques et d'été.</p>	Durant toute l'année 2011	451 enfants de 5 à 16 ans
Promotion familiale		
<p>Ateliers cuisine et après-midis crêpes.</p> <p>Préparation du carnaval d'Aix-en-Provence costumes et accessoires (Atelier Jasmin) durant tout le mois de mars 2011.</p>	Durant toute l'année 2011	10 enfants, 4 adolescentes et 20 mamans Total 34
Ateliers découverte de l'environnement		
« A VOS CARTONS » : Atelier de création écologique	vacances de Noël 2011	38 enfants de 5 à 13 ans
Ateliers culturels, ludiques et/ou de créativité		
<p>Projections débats (Peuple et Culture) / une séance par mois et stage de danse indou dans le cadre du projet : «une aire pour l'Inde ».</p> <p>« Les petites crapules » / créations avec des ballons gonflables et spectacles de magie.</p> <p>Le Bibliobus, mise à disposition d'ouvrages et ateliers de lecture (partenariat avec la ville d'Aix) 2 fois par mois.</p> <p>Atelier théâtre « Les sens ciel »</p> <p>Sortie cinéma et musée à Aix-en-Provence</p>	Durant toute l'année 2011	409 Adultes et Enfants de 6 à 15 ans
Atelier Soutien scolaire et alphabétisation		
<p>Alphabétisation (Stagiaire FLE ALOTRA) les lundis et mercredis.</p> <p>Soutien scolaire (ASTI) tous les mercredis, et lundis sauf vacances scolaire.</p>	De mars à décembre 2011	130 enfants de 6 à 16 ans

IV. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE

A. TARIFICATION

1. Le droit d'usage

☞ Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale.
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

☞ Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille

2. Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 15 euros par famille pour l'année 2011.

3. Perception des droits

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de journées caravanes	10700	8480	6789	8075	8937	10887	9335
Droits d'usage encaissés	46669 €	37595 €	30261 €	37219 €	44616 €	48957€	41451€
Impayés	15 €	1014 €	1183 €	502 €	110 €*	320 €	270 €

L'application du règlement intérieur doit là aussi se faire avec rigueur si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'aire d'accueil de réaliser auprès des familles un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Pourtant, le paiement du droit d'usage se fait de plus en plus difficilement pour deux raisons principales :

- Le vieillissement des équipements, du terrain et la localisation de l'aire d'accueil qui amènent de nombreuses discussions sur le coût de la prestation par rapport à la qualité des équipements.

Au 31 Décembre 2011 :

- 2 familles sont **en impayé de droits d'usage pour un montant total de 270,00€**

Famille	Dettes/Droits d'usage	Observations
Famille 1	155 €	Sortie sans payer
Famille 2	115 €	Sortie en force le W-End (interdit)
total	270 €	

Interdits de terrain

Famille	Date de l'incident	Motifs	Date de fin interdiction
Famille 1	10/01/2011	Sortie sans payer	Définitif
Famille 2	21/03/2011	Sortie en force 1 dimanche	Définitif
Famille 3	22/08/2011	Faux papiers	Définitif
Famille 4	28/08/2011	Sortie en fraude 1 dimanche	Définitif
Famille 5	28/08/2011	Sortie en fraude 1 dimanche	Définitif
Famille 6	09/09/2011	Menaces et insultes envers le personnel	Définitif

4. Services rendus (téléphones, télécopies)

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fax, photocopies	97,80 €	65,20 €	112,65 €	41€	521,28€	295,70€	141,30 €
Cartes d'adhérents	960 €	1010 €	800 €	640 €	1920 €	780 €	990 €

Pour la cantine, un tarif unique de 1,57 € à la rentrée d'octobre 2011 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles, le gestionnaire social « régisseur titulaire » encaissant les paiements pour les reverser ensuite au Trésor Public dans le cadre de la régie de recettes « cantine scolaire gens du voyage. »

Une cabine téléphonique est à la disposition des familles et des cartes téléphoniques sont vendues à 7,5 Euros. Nombreuses sont celles qui possèdent aussi un téléphone portable.

5. Consommations et coûts des fluides

RAPPEL

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'occupation annuel (%)	73%	58%	47%	55%	61%	75%	64%

EAU

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	Evolutions 2010/2011
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Consommation d'eau en m ³	8600	5553	6662	7507	6993	8 383	11 512	37,33 %
Coût total en €	10850	7602	7823	8597	7021	11 082	19 365 €	74,75 %

ELECTRICITE

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	Evolutions 2010/2011
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Consommation électrique en KWh	252181	198711	160439	222739	234558	289 966	208 810	-27,99 %
Coût total en €	22089	18419	16309	21177	24200	32 991	30435 €	-7,74 %

TELEPHONE

	ALOTRA DSP 1						ALOTRA DSP 2	Evolutions 2010/2011
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Coût total des consommations en €	3931	4030	1537	5442	2645	3517	2105 €	-40,13 %

Commentaires :

La consommation d'eau a fortement augmenté en raison :

- De l'arrivée de Luynes de 10 familles Roms Roumaines installées par la ville d'Aix en Provence, en juin 2010
- Du passage pour s'approvisionner en eau, aux bornes du Réaltor tout au long de l'année de familles Roms Roumaines de plus en plus nombreuses.

La consommation d'électricité a baissé car l'armoire électrique a brûlé le 16 mai 2011 et le courant a été rétabli le 17 août 2011 (soit 3 mois sans consommation).

De plus, depuis le rétablissement de l'armoire électrique, nous n'avons pas été piratés.

Au niveau du téléphone, l'accompagnement social proposé par ALOTRA s'est fortement intensifié au cours de l'année 2011.

Cette situation met en difficulté l'association au niveau de l'équilibre économique de la DSP.

B. LES SUBVENTIONS

	2010	2011	Evolution en%
Autres participations publiques (DDCS, CAF, CG13)	150 701,00 (g)	135 165,00 (h)	-10,31%
DDCS	63 576,00 (i)	63 576,00 (i)	0,00%
CAF	61 790,00 (k)	63 835,00 (l)	3,31%
CG13	9 445,00 (m)	7 754,00 (n)	-17,90%
CEJ	5 890,00 (o)	0,00 (p)	-100,00%
CUCS	10 000,00 (q)	0,00 (r)	-100,00%

C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2011:Janvier:

- La nouvelle Délégation de Service Public commence ce 1^{er} janvier et aussi, le nouveau règlement intérieur qui l'accompagne. Le froid et le gel nécessitent le remplacement du mitigeur sanitaire du bas.
- Le retrait du demi-tarif pour les personnes de plus de 60 ans provoque des réactions de mécontentement sur l'aire.

Février :

- Nombreux problèmes électriques (disjoncteurs qui « sautent » le week-end).
- Des familles Roms de plus en plus nombreuses autour de l'aire engendrent un climat tendu avec les voyageurs.
- Réfection du grillage de l'école maternelle.

Mars :

- Contrôle de toutes les installations électriques (APAVE).
- Construction par la CPA de 2 plates formes gardes containers.
- Point d'étape sur l'application de la nouvelle DSP le 1^{er} mars avec la direction d'ALOTRA.
- Le 31 mars 2011, la SPA et la police municipale interviennent sur l'aire pour retirer deux chiens à leur propriétaire créant ainsi, une mobilisation des familles présentes.

Avril :

- Réparations et remises aux normes du système électrique, en lien avec le rapport de l'APAVE.
- Arrivée de Mlle ZOZI dans l'équipe du Réaltor.
- Nombreux et incessants va et vient sur le site des familles Roms. Des incidents répétés mais sans gravités (prises électriques des voyageurs débranchées, des feux et fumées nocives) peuvent générer des accrochages et des difficultés de gestion.

Mai :

- Mise en peinture des bureaux du Réaltor et de la salle d'animation.
- Le 16/05 vers 6H30 du matin, l'armoire électrique du Site Réaltor (centre social, école, terrain) est partie en fumée. Il semblerait que les piratages dont nous sommes victimes depuis des années, aient engendré l'incendie.
- Le 18 mai, un groupe électrogène est installé pour alimenter le site en électricité. A partir de cette date, le Réaltor ne pourra accueillir que 13 caravanes (directive de la SNEF).
- Le 23/05 : Préparation de la plate forme santé du 5/10 à ACCES.
- Le 24/05 : Visite de Mmes Fundt & Hababou (CG 13, politique de la ville), Mme Berthe et Mr Mounié pour la présentation du Réaltor.
- Le 25/05 : Réunion avec Mr Bassi (CPA), Mme Berthe et l'équipe du Réaltor au sujet du CUCS 2011 et la plaquette écoles.

Juin :

- Le 7 juin, la CPA a fait remplacer la cloison endommagée du local à poubelle.
- Mise en peinture des sanitaires (haut & bas) du 17/06 au 30/06.
- Le Groupe électrogène alimente toujours le Réaltor et ce, depuis le 18 mai.
- Les travaux de constructions d'une nouvelle armoire électrique ont commencé mi-juin.
- Le 23/06, réunion au CREPS d'Aix organisé par la DDCS sur les dernières réglementations ALSH.
- Le 27/06 la CPA nous demande de reprendre notre capacité entière d'accueil (40 caravanes).
- Le Réaltor a été sollicité par le cabinet d'études EFFICIENCE 3 pour une étude sur les gens du voyage afin, de réaliser des entretiens sur l'aire par le biais d'un enquêteur IPSOS. Dix personnes ont donc répondu aux questions inhérentes aux conditions de vie des voyageurs (les 28, 29, 30/06).

Juillet & août :

- La capacité du Réaltor est de nouveau à 40 caravanes depuis le 27 juin 2011 (avec groupe électrogène).
- Le Groupe électrogène qui alimentait l'aire en électricité, est tombé en panne de carburant le week-end du 6 & 7 août 2011. Une intervention du cadre de la CPA a été nécessaire pour mettre le fuel et le faire repartir.

- Remise en fonction de la nouvelle armoire électrique le 17 août 2011. Cela faisait 3 mois que nous n'avions plus d'électricité. (16 mai au 17 août 2011).

Septembre :

- Remplacement de 20 rondins délimitant les emplacements, (en octobre entreprise Martin).
- Rénovation du mobil home du gardien, (en octobre entreprise Martin).
- Le 21 septembre après qu'un incendie se soit déclarée dans la garrigue (derrière l'école maternelle), aucune intervention des pompiers malgré 3 appels.
- Les directions d'ALOTRA et la CPA ont été averties de se disfonctionnement qui aurait pu être dramatique.
- La confusion et la gêne (feux quotidiens, va-et-vient incessants pour l'eau) que génèrent les bidonvilles de Roms voisins participent à un climat d'austérité envers cette population de la part de certains voyageurs.

Octobre-novembre et décembre :

- Pose de 4 poteaux d'étendage (entreprise sud ART).
- Peinture de la barrière et des poteaux de l'entrée de l'aire (Mr Meyer).
- Travaux de remise aux normes du câble France Télécom.
- Demande de devis pour l'étalonnage du compteur d'eau (Direction des eaux Aix-en-Provence).
- Le 3/10 Point d'étape DSP au Réaltor, Mrs Demontis et Jeanjean, Mme Berthe et l'équipe de l'aire.
- Le 6/10 Visite au Réaltor de la nouvelle institutrice CLIN (Nathalie Marie).
- Le 13/10 Réunion pôle social Mr Bassi, Mme Berthe et l'équipe du Réaltor.
- Le stationnement illicite d'une quarantaine de familles de voyageurs au centre d'enfouissement (CPA) génère de la part de certaines familles qui, de surcroît sont domiciliées au Réaltor, des problèmes de gestion.
- En effet, celles-ci souhaitent bénéficier des services de l'aire (école maternelle, PMI) sans y stationner. La CPA par courrier a fait savoir au Directeur de l'école maternelle qu'il n'était pas question d'accueillir des enfants issus des familles en stationnement illicite.
- Dans la nuit du 5 au 6/11 le local à poubelle a été fortement endommagé par un véhicule (dépôt de plainte le 10/11/2011)
- Peinture de la barrière et des poteaux de l'entrée de l'aire (Mr Meyer).
- Travaux de remise aux normes du câble France Télécom (en cours CPA).
- Débroussaillage de l'aire de décembre à mi-janvier 2012 (Mrs Meyer & Mattei)
- Le 14/11, Léa Chartron a commencé son stage CESF au sein du Réaltor.
- Le 21/11, Réunion « plaquette Réaltor » Mr Bassi, Mr Jeanjean et l'équipe du Réaltor.
- Le 29/11, tentative de piratage « avortée » de l'armoire électrique.
- Le 12/12 Réunion pôle social (Mr Bassi & Mme Berthe)
- Le 15/12 Réunion de régulation : Enfants du Réaltor (MDS Sud Mmes Almodovar & Chappe, l'institutrice CLIN des écoles primaires Mme Marie Nathalie, le directeur de l'école maternelle du Réaltor Mr Trouche)
- Le 15/12 Lors de la réunion de régulation, Mr Mounié a annoncé à la MDS que la PMI du 14/12 était la dernière avec un public mixte.

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

- La MDS demande à ALOTRA de dénoncer la convention.
- Le 23/12 Des familles de voyageurs (4) stationnent à l'entrée de la route qui mène à l'aire. Un arrangement sera trouvé afin, qu'ils rentrent sur l'aire...
- Le 23/12 les familles (environ 40) qui stationnaient au centre d'enfouissement sont expulsées par la police. Plus d'une vingtaine d'entre elles iront stationner un peu plus loin (A côté de l'école des officiers pompiers).



CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil et **le projet social a été accepté pour quatre ans soit pour la période de 2011-2014**. Ceci est une reconnaissance de la part de la caisse d'allocations familiales qui vient étayer le travail réalisé au Réaltor.

La gestion/animation d'une aire d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2011, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



ANNEXES

- | | |
|---------------------------|-------------|
| 1) Plaquette école | p 54 |
| 2) Photos | p 55 |



Ecole Maternelle

«Tikno Niglo»

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h50 à 11h50			X		
12h50 à 15h50			X		

Qu'est ce que j'apprends ?

- A parler
- A devenir autonome
- A respecter des règles
- A vivre avec d'autres enfants
- A écouter des histoires
- A découvrir l'alphabet, mon prénom, les nombres...
- A dessiner et à chanter
- A jouer des instruments de musique...
... et plein d'autres choses !!

Mais j'ai aussi le droit de **JOUER**, de me **REPOSER**, de **DORMIR** !...



Ecole Élémentaire

«Roumanille» - «Mauron» - «Boyer»

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 11h30			X		
13h30 à 16h30			X		

Si je vais à l'école primaire, j'apprends à lire, écrire, compter pour me débrouiller dans la vie, et à devenir un citoyen.

Je peux pratiquer un sport, jouer dans la cour avec mes copains et j'apprends à respecter les autres et leurs différences.

SCOLARISATION DES ENFANTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DU REALTOR !



Ecole maternelle pour les enfants de 2 à 5 ans
Ecole élémentaire pour les enfants de 6 à 11 ans

Aller à l'école

Maternelle « Tikno Niglo » sur l'Aire d'accueil du Réaltor, pour les enfants de 3 à 5 ans qui peuvent y aller à pieds.



EN CAR !
Aux écoles primaires des Milles, pour les enfants de 6 à 12 ans avec une accompagnatrice, **ROSELINE**.

Départ 7h50, Retour 17h00

Manger à l'école



1,55€/jour, pour manger à la cantine de l'école primaire. Inscription au Bureau du Réaltor.

Apprendre

Il y a une aide supplémentaire « **CLIN** » à l'école élémentaire pour aider les enfants à apprendre à lire et à écrire avec **Marie-Anne**, enseignante spécialisée qui réalise un suivi de chaque élève grâce au « carnet de route ». Tous les lundi et vendredi matin au sein de l'école.

Le Réaltor met en place des séances de soutien scolaire avec **Marine**, les mardi après midi à partir de 17h après l'école.

VACANCES SCOLAIRES !

Toussaint : du 23 octobre au 3 novembre
Noël : du 18 décembre au 2 janvier

Hiver : du 19 février au 6 mars
Pâques : du 16 Avril au 1er Mai

Eté : du 2 juillet à septembre

Ne pas oublier !

- de s'inscrire auprès du Réaltor pour l'école et la cantine.
- l'enfant doit être à jour de ses vaccins.
- avoir une assurance scolaire.
- demander la radiation à chaque école que l'on quitte.
- conserver son certificat de scolarité dans ses papiers.

A partir de 11 ou 12 ans, pensez à inscrire votre enfant au collège ou au CNED : la scolarisation est obligatoire jusqu'à 16 ans !

ALOTRA - "Le Réaltor"
Plateau de l'Arbois - 13290 Aix les Milles






Accompagnement scolaire septembre 2011



*Une aire pour l'inde : spectacle de danse
Toussaint 2011*



Atelier préparation carnaval Avril 2011



Défilé du carnaval avril 2011



Sortie accro branche mai 2011



Théâtre février 2011